

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 01534

Numéro SIREN : 395 008 246

Nom ou dénomination : VISIATIV

Ce dépôt a été enregistré le 06/06/2024 sous le numéro de dépôt A2024/021346

VISIATIV
Société Anonyme
au capital de 2 790 084,000 euros
Siège social : 26, Rue Benoit Bennier
69260 CHARBONNIERES LES BAINS
395 008 246 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 21 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-et-un mai,
A dix-sept heures,

Les actionnaires de la société VISIATIV, société anonyme au capital de 2 790 084,00 euros, divisé en 4 650 140 actions de 0,60 euros chacune, dont le siège est 26, Rue Benoit Bennier - 69260 CHARBONNIERES LES BAINS, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration par avis de réunion valant avis de convocation paru au Bulletin des Annonces Légales et Officielles (B.A.L.O) en date du 15 avril 2024, par avis de convocation inséré dans le journal d'annonces légales « Le Progrès » en date du 6 mai 2024, et par courrier simple adressé à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant la présente Assemblée.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Laurent FIARD, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Messieurs Raphaël BALLET et Stéphane GRAUER, les actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataire le plus grand nombre de voix, et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateur.

Maître Frédéric DUPONT est désigné secrétaire.

Le Cabinet AVVENS AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 6 mai 2024, est représenté.

Le Cabinet DELOITTE & Associés, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 6 mai 2024, est absent.

Monsieur Raphaël BALLET, membre du comité d'entreprise, est présent.

Madame Delphine BORDET, membre du comité d'entreprise, est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2.943.009 actions sur les 4.599.272 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le cinquième des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire de l'avis de réunion valant avis de convocation publié au B.A.L.O. ;
- un exemplaire du journal d'annonces légales contenant l'avis de convocation et la lettre type adressée aux actionnaires nominatifs ;
- les copies et avis de réception des lettres de convocation des Commissaires aux comptes ;
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires nominatifs ;
- les formulaires de vote par correspondance ;
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 ;
- les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 ;
- le rapport de gestion et le rapport de gestion du groupe établis par le Conseil d'Administration ;
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- les rapports complémentaires du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale ;
- le rapport du Conseil d'Administration sur l'utilisation des délégations ;
- le tableau des délégations de compétences ;
- les rapports des Commissaires aux Comptes ;
- un exemplaire des statuts de la Société ;
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Il indique en outre que les mêmes documents et renseignements ont été communiqués dans les mêmes délais aux membres du Comité d'entreprise.

A la suite de cette communication, le Comité d'entreprise n'a présenté aucune observation.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

-
- Nomination d'un Co-commissaire aux Comptes titulaire,
-

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et les comptes consolidés, le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et le rapport de gestion du groupe, le rapport sur le gouvernement d'entreprise, les rapports complémentaires établis par le conseil d'administration sur les délégations de compétence, sur l'attribution d'actions gratuites et sur les options de souscription ou d'achat d'actions.

Le Président donne lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

CINQUIEME RESOLUTION – (Nomination d'un Co-commissaire aux comptes titulaire).

L'Assemblée Générale, prenant acte que le mandat du Cabinet DELOITTE & Associés, Co-Commissaire aux Comptes titulaire, arrive à expiration à l'issue de la présente réunion, décide de nommer :

- le Cabinet ERNST & YOUNG AUDIT, sis 1-2, Place des saisons – 92400 COURBEVOIE.

en qualité de Co-commissaire aux Comptes titulaire, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir en 2030 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Cette résolution obtient les votes suivants :

POUR : 495986 CONTRE : / ABSTENTION : /

La résolution est : ADOPTÉE ~~REJETÉE~~

DIX-HUITIEME RESOLUTION – (Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités).

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution obtient les votes suivants :

POUR : 495986 CONTRE : / ABSTENTION : /

La résolution est : ADOPTÉE ~~REJETÉE~~

*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

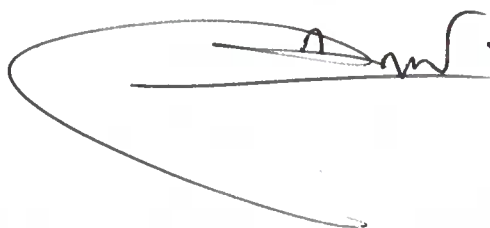
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'Assemblée
Laurent FIARD



Le Secrétaire

~~Fredéric DUPONT~~



Les Scrutateurs

~~Philippe GARCIA~~

Raphael BAUET



Stéphane GRAUER

